



Comité Syndical Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers
13 juin 2019 - TARGON – 18h
Compte rendu

PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Préalable

- Monsieur Brun est nommé secrétaire de séance.
- Validation du compte rendu du précédent comité syndical à l'unanimité

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
BRUN	Michel	1	ANDRON	Monique	
LEVEAU	Alain		BONNAMY	Nicole	
PEZAT	Richard	1	SHERIFFS	Colin	
LAMOUREUX	Didier	1	FOUILHAC	Christiane	1
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AVINEN	Marc		BONNIER	Patrick	
IMMER	Françoise		LOPEZ	Denis	
POISBELAUD	Gérard		MONTEIL	Frank	
ROCA	Nathalie		NOGUEROLLES	Louis Pierre	
ZOGHBI	Véronique	1	VIANDON	Christophe	
CDC DU CREONNAIS					
FELD	Mathilde		MOLL	Jean-Louis	
GARZARO	Paul		GACHET	Pierre	
PAGES	Bernard	1	TARBES	Nicolas	
DOUENCE	Michel	1	DELESALLE	Barbara	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
LAYRIS	Georges	1	CLEMENT	Céline	
MONGET	Alain	1	DELCROS	Francis	
BERGOGNAT	Jean-Yves		LAROZE	Philippe	
BROUSTAUT	Jean-François	1	PRADEAU	Frédéric	
MARTINEZ	Pierre - Emmanuel		BORAS	Jean-François	
CDC SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
BARIANT	Pierre	1	CHIRON	Patrice	
DUTRUCH	Luc		DANG	Francis	
JAGUENAUD	Pierre		DURAND	Pierre	
MARTIN	José	1	LAPORTE	Hubert	
PASCAL	Denis		PUYAU PUYALET	Henri	
PERON	Christian	1	SEIGNEUR	Jean-Louis	1

Vérification du QUORUM : 13

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 14

Nombre de votants : 14

En l'absence de M Leveau, Président du PETR, M Bariant, premier Vice-Président du PETR, préside la séance.

Délibérations :

1- Ambition 2030

1.1 Synthèse du diagnostic (en pièce jointe)



1.2 Projet de territoire du Cœur Entre-deux-Mers

Plan du projet de territoire

Pilier n°1 :

Le CE2M, un territoire actif qui se développe en préservant ses équilibres

- Objectif stratégique 1 : Protéger les espaces naturels et accepter la densification en limitant l'étalement urbain et l'artificialisation des sols
- Objectif stratégique 2 : Encourager la transition énergétique du territoire
- Objectif stratégique 3 : Accompagner les acteurs économiques, encourager la diversification et la création d'emplois locaux et l'innovation
- Objectif stratégique 4 : Développer la production et la consommation alimentaire locale

Pilier n°2 :

Le CE2M, un territoire accessible et solidaire

- Objectif stratégique 1 : Développer la mobilité intra-territoriale
- Objectif stratégique 2 : Lutter contre l'isolement des publics fragiles
- Objectif stratégique 3 : Proposer une politique jeunesse avec et pour les jeunes du territoire
- Objectif stratégique 4 : Renforcer l'offre médicale et coordonner le parcours de soin

Pilier n°3 :

Le CE2M, un territoire coopératif et participatif

- Objectif stratégique 1 : Imaginer des nouvelles formes de dialogue, de communication et de mobilisation citoyenne
- Objectif stratégique 2 : Favoriser le lien social et le vivre ensemble via une dynamique culturelle, sportive et associative
- Objectif stratégique 3 : Développer les liens et interactions avec les territoires voisins, les partenaires institutionnels et associatifs

Les remarques sont les suivantes :

M Péron : il manque un chaînon entre les objectifs stratégiques et les actions qui ont été travaillées en atelier. Entre les deux il faut un plan d'action, comme cela a été travaillé dans le cadre du projet Alimentaire Territorial. Il faut éviter d'avoir une liste à la Prévert d'actions qui ne répondraient pas forcément aux objectifs.

Il faut également établir un plan d'évaluation.

M Pezat : c'est un socle, il faut travailler sa déclinaison avec les nouveaux élus, après les élections.

M Bariant : il faut en effet attendre les élections.

M Brun : ces objectifs sont les grandes lignes qui se dégagent de manière communes sur les 5 cdc du PETR.

M Monget : les propositions d'acteurs vont venir illustrer les objectifs. Il faut mobiliser sur les futures actions.

M Douence : le projet manque d'ambition. Il s'agit plutôt ici de ce qui est prévu avant 10 ans. Il faudra parler du futur lycée, de la question du contournement de Bordeaux par l'Est, de la reconnaissance territoriale à l'Unesco.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de valider le diagnostic de territoire et les objectifs du projet de territoire Ambition 2030

2- **Projet Alimentaire Territorial : candidature à l'appel à manifestation d'intérêt du département de la Gironde (observatoire du foncier agricole) (délibération reportée au comité syndical du 20 juin 2019)**

Cf. « Réponse à l'appel à manifestation d'intérêt du Département de la Gironde : Accompagnement de la traduction de projets agricoles et alimentaires locaux dans les documents d'urbanisme » en pièce jointe.

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, 4 objectifs stratégiques ont été définis :

- la protection et la dynamisation du potentiel agricole local pour augmenter la capacité alimentaire,
- la performance environnementale et économique des exploitations pour assurer leur pérennité,
- la prise d'engagements communs pour maintenir l'équilibre territorial et social,
- le développement de coopérations entre territoires et entre acteurs pour sensibiliser les consommateurs.

Premières actions du PAT : l'observatoire du foncier agricole :

Afin de répondre au premier objectif stratégique « La protection et la dynamisation du potentiel agricole local pour augmenter la capacité alimentaire », et ainsi

- protéger le foncier agricole et les outils d'exploitation,
- rendre le foncier agricole disponible pour de nouvelles installations et/ou productions alimentaires,
- réunir les conditions techniques nécessaires à l'installation,

le Pôle Territorial souhaite mettre en place un observatoire du foncier agricole.

Résultats attendus de l'observatoire du foncier agricole :

- un outil cartographique et prospectif accessible aux collectivités pour leur donner une vision du territoire agricole en temps réel et de ces enjeux, et ainsi faciliter la mise en œuvre d'actions,
- un moyen d'animation d'un réseau de partenaires auprès des collectivités pour faciliter les installations sur le territoire (soutien de l'économie agricole existante, nouvelles installations agricoles et/ou de nouvelles cultures agricoles alimentaires, évolution des pratiques environnementales, traductions des enjeux du PAT et projets agricoles au sein des documents d'urbanisme, etc.).

Objectifs et modalités de mise en œuvre de l'observatoire du foncier agricole :

Communes partenaires

- 2019-2020 / 5 communes pilotes : QUINSAC, MONTUSSAN, GORNAC, LOUPES (à confirmer), CARIGNAN-DE-BORDEAUX.
- 2020-2021 : Suivi des projets agricoles des communes pilotes ; étendre le dispositif à de nouvelles communes voir Communautés de communes.

Etapes de travail :

→ Organiser la veille sur le foncier agricole

Mise en place d'un groupe foncier territorial pour identifier les projets de vente et mettre en relation l'offre de foncier agricole et les porteurs de projets agricoles – Réunion tous les 2 mois.

→ Repérer des sites fonciers agricoles à enjeux

Mise en place de groupes de suivis communaux et cartographie des exploitations et du parcellaire agricole, des parcelles non exploitées, des exploitants de + de 55 ans, des parcelles qui cohabitent avec des espaces d'intérêt écologique et/ou à proximité des espaces habités ou d'équipements publics – Juillet à Octobre 2019

→ Enquêtes de terrain et propositions de scénarios d'évolution et pistes d'actions

Partenariat avec Bordeaux Sciences Agro – Octobre 2019 à Février 2020

→ Faciliter la mise en œuvre d'actions

Accompagner les communes à prendre en compte les projets agricoles et alimentaires dans les documents d'urbanisme, réaliser une étude pour qualifier le foncier agricole potentiel en vue d'une installation, recueillir des intentions de vente ou promesses de bail auprès des propriétaires favorables, proposer une convention de stockage du foncier, suivi des projets d'installation, recherche de financements pour accompagner les projets agricoles, ... – Avril à Septembre 2020

Budget prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (HT)				
Nature des dépenses	2019	2020	2021	Total AMI CD33
Ingénierie Avril 2020 à décembre 2021 0,5 ETP (avant pris en charge par crédits alloués au titre PAT)	0,00	13 995,75	18 661,00	32 656,75
Logiciel cartographique	251,92	431,86	431,86	1 115,64
Frais déplacements Avril 2020 à décembre 2021 (avant pris en charge par crédits alloués au titre PAT)	0,00	500,00	500,00	1 000,00
Prestataires foncier agricole	13 000	7 500	0,00	20 500
Convention d'études universitaire	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00
Stagiaires	0,00	3 420,00	3 420,00	6 840,00
Communication	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Total	16 751,92	27 847,61	23 012,86	67 612,39

Financements prévisionnels (HT)	
Conseil Départemental 33 - AMI Foncier	25 000,00 €
Région Nouvelle-Aquitaine	16 328,38 €
LEADER	14 681,54 €
Autofinancement	14 002,48 €
TOTAL	67 612,39 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de valider le dossier de candidature (diagnostic, cadre stratégique, plan d'actions)
- d'autoriser le Président à signer les documents en lien avec la marque – label PAT

3- Contrat de cohésion et de dynamisation 2018-2021 avec la région Nouvelle-Aquitaine : présentation du contrat avant le comité de pilotage du 17 mai (délibération reportée au comité syndical du 20 juin 2019)

Cf. Tableau d'actions (non exhaustif) en pièce jointe

Le plan d'actions pluriannuel (3 années), qui a été travaillé à partir

- du comité technique du 5/10/2018 – partage des éléments de diagnostic du territoire,
- du comité de pilotage de lancement de la démarche le 14/12/2018,
- de la réunion entre Communautés de communes du 8/02/2019 – échange sur les projets,
- de la réunion stratégique entre M. Wilsius (Région) et le bureau du Pôle Territorial le 8/04/2019 – stratégie et enjeu du territoire,
- des fiches projets remontées par le territoire et analysées par les services de la Région.

2 leviers d'intervention :

> **Le soutien aux projets** (politique sectorielle ou politique contractuelle). Parmi les actions du projet de territoire, la Région n'a retenu que celles qu'elle peut soutenir.

2 typologies de projets :

- « **structurants** » : déjà soutenus ou prêts à être prochainement instruits et présentés en CP
- « **en amorçage** » : qui demandent à être encore travaillés avant de déposer une demande d'aide

> L'aide annuelle à l'ingénierie territoriale

Un tableau regroupant les enjeux/axes stratégiques identifiés dans le cadre des travaux d'Ambition 2030 et projets intégrés au contrat (sous réserve d'éligibilité)

- Présenté en comité de pilotage final du 17 mai 2019

Etape à venir

- ⇒ Comité de pilotage final du 17 mai 2019
- ⇒ Présentation à la séance plénière du Conseil Régional du 24 juin 2019 (finalisation des rapports en mai)
- ⇒ Délibération du PETR Cœur-Entre-deux-Mers et des 5 EPCI d'ici la SP du 24 juin 2019
- ⇒ Signature du contrat

Mise en œuvre du Contrat

-> Accompagnement technique des projets

Par les services de la Région (politiques sectorielle et contractuelle)

-> Demande et attribution de l'aide régionale :

- ⇒ Ingénierie : le MO transmet la feuille de route de chaque poste pour instruction et passage en CP en vue de l'attribution des subventions.
- ⇒ Actions : le MO transmet le dossier de demande d'aide complet pour instruction et passage en CP en vue de l'attribution des subventions.

-> Comité de pilotage de suivi :

2 COPIL par an :

- ⇒ Suivre la réalisation des actions du contrat
- ⇒ Procéder à d'éventuels ajustements en inscrivant de nouvelles actions cohérentes avec la stratégie
- ⇒ Étudier annuellement le volet ingénierie territoriale

Les remarques sont les suivantes :

M Monget : l'ambition était d'amener la Région à prendre en compte la stratégie du territoire. Aujourd'hui, les projets passent sous la fourche caudine du règlement d'intervention régional. Le Pôle Territorial n'a pas pu infléchir le règlement d'intervention régional.

M Pagès : le Pôle Territorial est l'échelon stratégique de contractualisation pour la région.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de valider le contrat,
- d'autoriser le Président à signer ce contrat.

4- Barème des frais

La modification du dispositif des frais de mission et de déplacement des agents de l'Etat au 1^{er} mars 2019 permet par transposition (décret 2001-654) de revaloriser les montants des taux des indemnités kilométriques et des frais d'hébergement.

Une délibération est obligatoire à titre de pièce justificative (CGCT article D1617-19), à défaut les taux antérieurs s'appliquent.

Agents concernés : agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit publics et privé.

Ils peuvent être indemnisés de leurs frais de déplacement sur la base d'indemnités kilométriques lorsque ces derniers sont autorisés à utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service et hors de leur résidence administrative.

Fixation du Taux des indemnités de mission (arrêté ministériel du 26/02/2019)

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Indemnité de repas	15.25 €	15.25 €	15.25 €
Indemnité de nuitée	70.00 €	90.00€	110.00€

Taux des indemnités kilométriques

Puissance du véhicule	Distance parcourue (au cours de l'année civile)		
	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
6 et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
8 CV et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité

- de valider l'indemnisation des frais de mission et de déplacement selon les 2 tableaux ci-dessus
- d'appliquer cette indemnisation à compter du 1^{er} juillet 2019

Question Diverses

M Péron, Président du GAL Leader CE2M indique que la première conférence des partenaires a eu lieu pour la période 2021-2027. Il indique que les fonds FEDER et FSE+ seront mis en place dans les délais. Le FEADER sera retardé dans sa mise en place (comme lors des précédents programmes).

Il y aura un nouveau programme leader 21-27.

Pour le prochain programme leader 21-27, les questions du maintien de l'instruction par la région et celle de la gestion par l'ASP sont posées. Il précise que le 5^e pilier des fonds européens FEDER concerne le rééquilibrage urbain-rural, d'actualité sur notre territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.